



Camp d'été

2024



Inscriptions 15 avril 19 h



LOISIRS
des
Hauts-Sentiers

Séance d'information
pour les parents
5 juin 2024

Liste des sites



En cas de disparité entre les informations (incluant le tarif) publiées dans cette programmation et celles présentées sur le site internet ou le site d'inscription en ligne des Loisirs des Hauts-Sentiers, le site d'inscription sera considéré comme la référence

Nos coordonnatrices



Sushi
Secteur
Nord



Praline
Secteur
Sud



Quinoa
Intégration



Responsable de site



Responsable adjoint



Responsable spécialiste
à l'intégration

Secteur Nord (Lac-Saint-Charles)

BOIS

École du Boisé 1,
651 rue Jacques-Bédard



Minigo



Jos
Louis



Attaboy

PPEB

Parc Paul-Émile-Beaulieu
530, rue Delage



Snoopy



Wolf



Jab

Secteur Sud (Saint-Émile)



Boussole



Arc-En-
Ciel



Luciole

ÉDN

École Étoile-du-Nord,
3220, rue de la Galaxie



Donkey
Kong



Noisette



Chocolatine

BSJ

École du Beau-Séjour,
1644, Ave Lapierre



Blitz



Fluffy



Bébitte

PGO

Parc de la Grande-Oasis
1920, Rue des Tricornes

Modalités

Été 2024

- Horaire 8 h à 17 h
- 1er juillet au 16 août
- Inscription à la semaine



Offert durant les vacances estivales, le camp de jour est destiné aux enfants de 5 (âge au 30 septembre de l'année en cours) à 12 ans (âge maximal durant sa participation au camp). Il offre des activités de loisir diversifiées permettant aux enfants de socialiser et de s'épanouir en participant activement à une vie de groupe, et ce, dans un environnement sécuritaire. Pendant 35 jours, de 8 h à 17 h et du lundi au vendredi, en compagnie d'animateurs reconnus pour leur dynamisme, les camps de jour font vivre aux enfants des expériences fort enrichissantes.

Préinscription



- Se créer un compte Qidigo
- Ajouter les membres de votre famille
- Prendre connaissance des modalités d'inscription

Inscription aux résidents de la ville

Le mode d'inscription est uniquement à la semaine.

Inscriptions 2024 : du 15 avril 19 h au 6 mai 23 h 59 (ou jusqu'à ce que les sites atteignent leur capacité d'accueil maximale) auprès des organismes gestionnaires.

Inscription non-résidents

La priorité étant accordée aux résidents de la Ville de Québec, les non-résidents peuvent s'inscrire à compter du 7 mai 2024, si des places sont disponibles.

* Les enfants de 13 ans sont admissibles au tarif pour les non-résidents.



Horaire d'inscription

15 avril

19 h

Pour l'ensemble des sites d'opération



Tarifification été 2024 1er juillet au 16 août

*Augmentation de 10% après le 6 mai

Mode d'inscription unique à la semaine

Enfant

Coût par semaine

1er enfant	66 \$ (72,60 \$*)
2e enfant	61 \$ (67,10 \$*)
3e enfant	56 \$ (61,60 \$*)
4e enfant et plus	33 \$ (36,30 \$*)
Enfant non-résident	150\$



La tarification est établie grâce à l'implication financière de la Ville de Québec et des organismes gestionnaires.

Aide financière

Toutes les familles à faible revenu dont un ou plusieurs enfants sont inscrits dans un camp de jour offert par un organisme gestionnaire pour la Ville de Québec sont admissibles à une aide financière. Les organismes disposent d'un budget prédéterminé. Il est donc important de communiquer le plus tôt possible avec eux pour vérifier votre admissibilité et bénéficier d'une aide pour l'été à venir.

Pour une demande écrire à info@ldhs.ca



Comment s'inscrire?

En ligne, par le site Internet www.ldhs.ca en cliquant sur le bouton Qidigo. À compter du 15 avril 2024, 19 h.

*Si vous éprouvez des difficultés majeures la journée des inscriptions, ou si vous n'avez pas accès à un ordinateur, nous en mettrons un à votre disposition à nos bureaux du 530 rue Delage. Notre équipe sera disponible au besoin pour vous assister. Après cette date, merci de prendre rendez-vous avec nous via le info@ldhs.ca pour obtenir ce même service.





Enfant ayant des besoins particuliers Programme d'intégration

Mesures de soutien

Votre enfant peut bénéficier de différentes mesures de soutien pour faciliter son intégration au camp de jour. Ce service peut prendre plusieurs formes, dont l'accompagnement à ratio réduit et l'aide ponctuelle. Pour connaître les conditions d'admissibilité et les modalités d'inscription, consultez le [programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers](#). Si vous croyez que votre enfant est admissible :



- Remplissez le [formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant](#) et transmettez-le signé, au plus tard le **1er avril 2024** à coordonnateur-cdj-acc@ldhs.ca
- Inscrivez-le au camp de jour entre le 15 avril et le 6 mai 2024

Évaluation des aptitudes de nage



Mesures de sécurité

La Ville de Québec a adopté une procédure de sécurité aquatique en matière de baignade à l'intention de tous les enfants inscrits au camp de jour.

- Les enfants de 5 et 6 ans doivent obligatoirement porter une veste de flottaison individuelle.

Nouveau

- Les enfants de 7 à 10 ans doivent passer un test de compétence qui vise à déterminer s'ils doivent porter une veste de flottaison individuelle.
- Pour les jeunes de 11 ans et plus, il est fortement recommandé de faire l'évaluation. Les parents doivent soumettre leur demande à l'organisme gestionnaire.

LES INSCRIPTIONS AU TEST DE NAGE SE FERONT À COMPTER DU 16 AVRIL VIA LE SITE INTERNET de la ville de Québec. Le lien pour l'inscription au test de nage sera mis en ligne dans le formulaire d'inscription au camp.



Services complémentaires



Surveillance animée (service de garde)

Service de surveillance animée sur l'ensemble des sites d'opération du lundi au vendredi de 7 h 00 à 8 h 00.

Tarification : 25\$ pour la semaine

Activité spéciale

Une activité spéciale comprise dans le coût s'inscription est prévue à chaque semaine sur l'ensemble des sites.

Aucune sortie n'est prévue pour l'été 2024.

Programme aspirant-moniteur (PAM)

Le Programme aspirant-moniteur (PAM) vise à former des adolescents de 13 à 15 ans pour travailler dans un camp de jour lorsqu'ils auront l'âge requis (14 ans pour un poste d'assistant-animateur et 15 ans à l'animation). La formation est donnée par des animateurs d'expérience. Celle-ci comprend de la formation théorique ainsi que des heures de stage en animation.

Le PAM vise aussi à responsabiliser les ados. Ils organiseront eux-mêmes leurs sorties par le biais de moyens de financement tels que le casse-croûte et d'autres idées.

- Du 1^{er} juillet au 16 août 2024
- 8 h à 17 h
- 150\$ pour les 35 jours de camp
- Le programme se déroulera à Lac-Saint-Charles pour l'année 2024.
- Inclus un chandail personnalisé et des sorties



Trucs et conseils

- Pour avoir accès aux dernières nouvelles en priorité, abonnez-vous à notre page Facebook (@hautssentiers).
- Rendez-vous sur le ldhs.ca dans la section **Camp de jour/Documents** afin d'accéder aux outils et ainsi se préparer adéquatement pour la journée d'inscription.
- Inscrivez-vous à la plate-forme Qidigo.
- Prenez connaissance des modalités de pré-inscription.

La sécurité avant tout

Formations

- Formation DAFA donnée à tous les employés (33 heures de théorie et 35 heures de stage)
- Responsable secouriste en milieu de travail formé CNESTT sur tous les sites
- Personnel certifié secouriste sur tous les sites
- Personnel d'encadrement qualifié sur tous les sites
- Contrôle des accès aux sites de camps
- Plan de mesure d'urgence en vigueur sur tous les sites
- Plan de sécurité aquatique en vigueur sur tous les sites
- Et plus encore





@hautssentiers



418 316-2241, poste 104



info@ldhs.ca



www.ldhs.ca



530, rue Delage

Informations complémentaires

Capacité de site

Chaque site a une capacité minimale et maximale. Il est donc possible que votre inscription soit déplacée de site si la quantité minimale d'inscriptions requise n'est pas atteinte ou que votre inscription soit placée en liste d'attente si la capacité maximale de tous les sites est atteinte pour le camp choisi lors de son traitement.

Paiements échelonnés

Les paiements par Internet peuvent être payés en trois (3) versements préautorisés répartis comme suit : 34 % au moment de l'inscription, 33 % le 1er mai 2024 et 33 % le 1er juin 2024. Des frais de 20 \$ seront exigés pour un versement préautorisé refusé. Pour les paiements par chèque, il est possible de payer en deux versements égaux. Le premier chèque doit être daté du jour de l'envoi et le deuxième doit être daté du 22 mai 2024 au plus tard. Après le 22 mai, les frais d'inscription devront être payés en un seul versement et par carte de crédit ou en argent comptant seulement. Des frais de 20 \$ seront exigés pour un chèque sans provisions. Si le second chèque ne peut être encaissé avant la date limite du 1er juin 2024 ou si plus de deux (2) chèques sont joints au formulaire d'inscription, l'inscription ne sera pas traitée sans droit de priorité d'accès à un groupe et les documents seront gardés à l'attention de l'expéditeur à nos bureaux (530, rue Delage).

Relevé 24

Aucun relevé 24 ne sera émis sans le numéro d'assurance sociale du parent payeur. Il est de la responsabilité du détenteur du compte de tenir le dossier à jour le 31 janvier 2025 au plus tard. Le reçu à des fins d'impôt sera envoyé en février 2025 dans votre dossier en ligne seulement.

Demande de remboursement

Il faut remplir le formulaire prévu à cet effet disponible sur le site Internet des LDHS et l'envoyer par la poste ou par courriel. Notez que des frais d'administration pourraient être retenus en plus du coût lié à la période d'activités déjà utilisée. La date de réception est utilisée comme date de référence pour le calcul du remboursement. Selon l'activité, il est possible que le coût de matériel supplémentaire soit aussi déduit.